



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

questions écrites

Question écrite n° 122709

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur le caractère dérisoire et indigent de certaines réponses faites par le Gouvernement à des questions écrites précises et détaillées. Il prend pour exemple la question écrite n° 116850 du 23 août 2011 relative à certains aspects troubles des relations entretenues, dans le passé, par la France avec la Libye et à l'intervention de personnages douteux. Il s'agit d'une question sérieuse et argumentée. Or cette question n'a eu droit qu'à une réponse lapidaire de trois phrases, ce qui peut s'apparenter à de l'arrogance ou du mépris. Il souhaite savoir pourquoi le rédacteur de cette réponse n'a pas estimé nécessaire de fournir les précisions demandées. Il lui demande de rappeler à tous les membres du Gouvernement leur obligation de respecter une démarche démocratique et, en conséquence, de répondre, de manière approfondie, scrupuleuse et digne, aux questions écrites posées par tous les représentants de la Nation, même si les interrogations légitimes de ceux-ci peuvent sembler insistantes, embarrassantes, délicates.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122709

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12186

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)